



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2020
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quinzième session

4-8 mai 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), contributions des partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum et des grands groupes et participation du secrétariat du Forum à des réunions importantes

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail quadriennal, à sa quinzième session, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La présente note donne des informations d'ordre général et décrit les activités entreprises et les contributions apportées par les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum et les grands groupes depuis la quatorzième session du Forum. Elle contient également des informations sur la participation du secrétariat à des réunions importantes et fournit une base aux travaux du Forum à sa quinzième session concernant le point 3 de l'ordre du jour.

* E/CN.18/2020/1.



I. Introduction

1. À sa quinzième session, le Forum examinera la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020. Ses travaux au titre du point 3 de l'ordre du jour seront axés sur la concertation sur des priorités thématiques et opérationnelles avec ses États membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et d'autres parties prenantes, qui mettront en commun leurs données d'expérience.

II. Généralités

2. Dans sa résolution [2015/33](#), le Conseil économique et social a demandé au Forum de consacrer la session qu'il tenait lors des années impaires à des débats sur la mise en œuvre et les conseils techniques et a décidé que le résumé de ces débats accompagné d'éventuelles propositions adressées au Forum à ses sessions lors des années paires feraient l'objet d'un rapport pour examen approfondi et recommandations. Le Forum ayant axé les travaux de sa quatorzième session sur la mise en œuvre et les conseils techniques, il s'emploiera, à sa quinzième session, à examiner la teneur du résumé du Président, y compris les propositions qui y figurent.

3. Les domaines de travail proposés par le Président de la quatorzième session du Forum concernant les questions traitées dans la présente note sont les suivants : a) intensification de la mobilisation des partenaires et des dialogues multipartites aux échelons national et local ; b) participation active du secteur privé (petites, moyennes et grandes entreprises forestières) et des organisations philanthropiques aux travaux du Forum (voir [E/2019/42](#), annexe I, sect. II.B).

4. La présente note vise à apporter des éléments aux débats portant sur le point 3 de l'ordre du jour, en particulier pour ce qui est de la coopération et de la collaboration avec les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum, ainsi qu'avec les grands groupes et d'autres parties prenantes. Des informations sur la collaboration avec les partenaires régionaux et sous-régionaux concernant les activités du Réseau mondial de facilitation du financement forestier sont présentées dans la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion forestière durable ([E/CN.18/2020/5](#)). On trouve également dans la présente note un compte rendu succinct de la participation du secrétariat du Forum à des réunions et conférences internationales importantes, ainsi que des principales activités interdépartementales concernant les forêts et les objectifs de développement durable menées depuis la quatorzième session du Forum.

5. La présente note contient aussi des propositions soumises au Forum pour examen, compte tenu du résumé du Président de la quatorzième session, ainsi qu'une description des activités entreprises avant la quinzième session.

III. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

6. Dans le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies pour les forêts pour la période 2007-2015 (voir [E/2007/42](#), chap. II), les entités régionales et sous-régionales compétentes ont été invitées à examiner les questions et les points de l'ordre du jour prévus pour chaque session du Forum et à transmettre au secrétariat un résumé de leurs délibérations avant la session ; elles ont également été encouragées à contribuer aux travaux des sessions du forum, conformément à leur mandat. Le

Secrétaire général a été prié d'établir un rapport de synthèse sur la base des documents transmis par les entités. Pour faciliter la soumission des contributions, jusqu'à la onzième session du Forum, il était proposé aux entités de remplir un questionnaire établi par le secrétariat du Forum et les informations ainsi reçues étaient résumées et publiées dans les rapports pertinents du Secrétaire général et diffusées sur le site Web du Forum.

7. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat du Forum a continué de collaborer activement avec les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum ont été invités à soumettre, à titre volontaire, des contributions écrites sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, en utilisant le modèle convenu à la réunion du groupe d'experts tenue à Bangkok en janvier 2019¹ et en respectant les délais arrêtés par les États membres pour la présentation des rapports volontaires nationaux.

A. Contributions volontaires écrites des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux

8. Le secrétariat du Forum a reçu des contributions volontaires écrites des 11 entités régionales et sous-régionales suivantes : Organisation du traité de coopération amazonienne, Forum forestier africain, Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Réseau international sur le bambou et le rotin, secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Centre de formation en foresterie régionale communautaire pour l'Asie et le Pacifique, secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier et Section conjointe de la forêt et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la FAO. Toutes les contributions reçues ont été diffusées sur le site Web du Forum² et la majorité des entités ont établi leur contribution écrite à l'aide du modèle établi.

9. L'Organisation du traité de coopération amazonienne coordonne les procédures au titre dudit traité et applique les décisions prises par ses huit États membres. Le traité de coopération amazonienne vise à promouvoir le développement intégré et harmonieux de la région de l'Amazonie, en particulier le bien-être de la population de la région, et à renforcer la souveraineté des États membres sur leurs territoires dans la région. La coopération aux niveaux régional et international est le principal moyen d'atteindre ces objectifs.

10. L'Organisation du traité de coopération amazonienne a rendu compte des activités portant sur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Au titre de la cible 1.3 de l'objectif 1, un projet de renforcement des capacités de conservation de la biodiversité dans les forêts gérées de l'Amazonie a été entrepris en vue de faciliter l'intégration de la conservation des forêts et de la biodiversité dans la gestion des forêts et de promouvoir l'exploitation responsable des ressources forestières dans la région de l'Amazonie ; ce projet a été achevé en mars 2019. Au titre de la cible 2.5 de l'objectif 2, un projet a été approuvé en septembre 2019, lequel a pour objet d'améliorer les connaissances des États membres sur l'état et les tendances d'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques dans la région et les menaces qui existent, afin de renforcer les moyens

¹ Voir www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/Summary-EGM-Reg-Bangkok-Jan-19.pdf.

² Voir <https://www.un.org/esa/forests/documents/regional-reports/unff15>.

d'action, de promouvoir le dialogue et de forger un plan d'action régional pour la gestion durable des forêts et de la biodiversité.

11. Composé de plus de 2 000 membres originaires de 52 pays d'Afrique et de 33 pays d'autres régions qui cherchent à promouvoir la gestion et l'exploitation durables des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique pour améliorer les moyens de subsistance, les revenus nationaux et la stabilité de l'environnement africain, le Forum forestier africain offre une plateforme d'échange d'informations et de connaissances spécialisées et crée un environnement propice aux travaux d'analyse indépendants et objectifs et aux activités de plaidoyer et de conseil, l'objectif étant de réduire la pauvreté, de promouvoir le développement économique et social et de protéger l'environnement.

12. Le Forum forestier africain a rendu compte des activités portant sur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. En ce qui concerne toutes les cibles de l'objectif 1, des études ont été menées afin d'améliorer la compréhension, les décisions et les mesures pour ce qui est des facteurs de perte de couvert forestier, des progrès réalisés et des possibilités à exploiter en matière de certification forestière, de la sylviculture et du développement de l'économie verte, de la gestion des forêts et du paysage dans le contexte des changements climatiques, de la police des forêts et de la bonne gouvernance forestière, ainsi que des forêts transfrontalières, sur tout le continent. Ces études ont aidé à renforcer les capacités d'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Le Forum forestier africain a également organisé des activités visant à renforcer la participation des représentants des pays d'Afrique aux réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts et à faciliter l'intégration des accords internationaux dans les mécanismes nationaux.

13. La création du Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a été décidée par les membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique à la quinzième réunion de celle-ci, tenue à Sydney (Australie) en septembre 2007, pour permettre aux membres de l'Association de mettre en commun les pratiques optimales, de se concerter sur les mesures à prendre et de former leurs agents à la remise en état et à la gestion des forêts. Le Réseau promeut et améliore la gestion durable et la remise en état des forêts dans la région de l'Asie et du Pacifique par des activités de renforcement des capacités, l'échange d'informations, des consultations régionales sur les mesures à prendre et des projets pilotes.

14. Le Réseau de la région Asie-Pacifique pour la gestion durable et la remise en état des forêts a rendu compte des activités portant sur tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Afin de faire avancer les recherches forestières dans la région et d'accomplir des progrès au regard de l'objectif 4 et de ses cibles, il a lancé officiellement, en mars 2018, le Réseau des institutions de recherche forestière de la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a pour vocation de faciliter la communication entre les instituts de recherche forestière de la région et le perfectionnement des capacités des jeunes chercheurs forestiers. Pour contribuer à la réalisation de la cible 6.5, il s'emploie, en coopération avec la Himalayan Grassroots Women's Natural Resource Management Association et le Ministère népalais de la protection des forêts et des sols, à renforcer les moyens d'action des femmes dans le centre du Népal en leur apprenant à gérer de manière durable les forêts locales tout en développant des entreprises artisanales et en promouvant l'écotourisme.

15. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale s'attache à promouvoir et à renforcer la coopération harmonieuse en vue de réaliser un

développement économique équilibré et auto-entretenu, en particulier dans les domaines de l'industrie, du transport et des communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, de la douane, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie et de la circulation des personnes, l'objectif étant de parvenir à l'autosuffisance collective, de relever les niveaux de vie, de maintenir la stabilité économique, de favoriser des relations pacifiques entre ses 10 États membres et de contribuer au développement du continent africain.

16. Des efforts actifs sont faits pour atteindre tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, mais la Communauté économique des États de l'Afrique centrale signale en particulier les mesures suivantes qui ont été prises en vue de faire des progrès au regard de l'objectif 5 et de ses cibles : élaboration de programmes de gestion durable des forêts par chaque État membre avant l'exploitation de ses forêts productives ; adoption, aux niveaux régionaux et national, d'un ensemble de principes, de critères et d'indicateurs communs en matière de gestion durable des forêts qui guideront l'élaboration des programmes de gestion durable des forêts ; adoption d'un système régional et national de chaîne de traçabilité pour le commerce des grumes et des produits en bois manufacturés ; adoption de programmes régionaux et nationaux de lutte contre le braconnage. En ce qui concerne l'objectif 3 et ses cibles, la Communauté a signalé la création, en 2016, du parc transfrontalier Bouba Ndjjiida entre le Cameroun et le Tchad, ainsi que la mise en place, dans les États membres, d'organes chargés de la gestion des parcs nationaux et des zones forestières protégées.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture compte six commissions régionales des forêts dans le monde, dotées de mandats largement identiques. Créées entre 1947 et 1958, ces commissions sont chargées de conseiller sur l'élaboration des politiques de gestion des forêts (et des parcours et des espèces sauvages, le cas échéant), ainsi que d'examiner et de coordonner l'application des politiques au niveau régional. Elles facilitent également les échanges d'informations et, agissant en général par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, conseillent sur les pratiques et les mesures à adopter concernant les problèmes techniques et font des recommandations à ce sujet. Le secrétariat de chaque commission a fourni une contribution volontaire écrite.

18. Le secrétariat de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de la FAO a rendu compte du succès de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel. La Grande Muraille verte est l'initiative phare de l'Afrique visant à combattre les changements climatiques et la désertification et à lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Elle pourrait changer la donne pour l'Afrique et transformer la vie de millions de personnes en créant une vaste mosaïque de pays verts et productifs en Afrique du Nord, dans le Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Adoptée par l'Union africaine en 2007, l'initiative rassemble plus de 20 pays d'Afrique ainsi que des organisations internationales, des instituts de recherche, la société civile et des organisations locales.

19. Le secrétariat de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO a rendu compte des mesures législatives et politiques visant à atteindre l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et les cibles connexes, notamment l'adoption par la Commission d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux pour la restauration des forêts et des paysages, ainsi que la fourniture d'un appui à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'élaboration de directives relatives au développement de l'agroforesterie, au Bangladesh pour l'élaboration du plan national d'investissement dans les domaines de l'environnement, de la foresterie et de la lutte contre les

changements climatiques, au Timor-Leste pour l'élaboration de sa toute première loi fondamentale sur les forêts et à divers pays pour l'élaboration de politiques forestières locales ou la création de conditions propices.

20. Le secrétariat de la Commission européenne des forêts de la FAO a indiqué que, pour aider les pays de la région à atteindre l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 et des cibles connexes, elle a fourni une assistance technique visant à améliorer les moyens de subsistance des populations dépendantes de la forêt qui utilisent l'énergie provenant du bois (en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord, par exemple) et a établi un rapport technique sur les tendances actuelles en matière de consommation du bois de feu et d'approvisionnement en bois de feu (dans les mêmes pays). En outre, la FAO entend soutenir un projet portant sur le système alimentaire, l'occupation des sols et la restauration des sites dans la région des montagnes du Pamir Alai, projet qui vise à mettre en œuvre un plan de gestion intégrée des paysages, fondé sur divers plans de gestion des ressources des niveaux inférieurs (gestion des forêts et des zones de pâturage).

21. Le secrétariat de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes a rendu compte des différentes stratégies adoptées en vue d'atteindre l'objectif mondial relatif aux forêts n° 5 et les cibles connexes, notamment des mesures de gestion forestière axées sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que sur la biodiversité. Il a signalé que, dans le cadre d'un projet de gestion durable des forêts entrepris sur la côte caraïbe de la Colombie, qui était axé sur la remise en état des forêts fluviales, la connectivité et la désignation des zones protégées et qui associait l'État et des acteurs locaux, 15 millions d'hectares avaient été remis en état au bénéfice de 15 000 familles.

22. La Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient a signalé, pour ce qui est de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et des cibles 4.1 et 4.2, une augmentation des fonds alloués aux projets forestiers, notamment en Arabie saoudite, au Maroc, au Soudan et en Tunisie, ainsi que le renforcement de la mobilisation des ressources financières du Fonds pour l'environnement mondial. Par ailleurs, le Liban est en train de mettre en place un fonds national pour les forêts pour financer son programme national de reboisement et de restauration, qui consiste à planter 40 millions d'arbres. Le principal défi en matière de mobilisation des ressources financières réside dans le fait que la plupart des pays de la région sont classés dans la catégorie des pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire, ce qui fait qu'il est difficile d'obtenir des fonds de sources bilatérales et multilatérales. En outre, plusieurs pays n'ayant pas un couvert forestier important, la foresterie peut être perçue comme une question non prioritaire.

23. Le secrétariat de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord a rendu compte des activités achevées et en cours concernant les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n°s 1 et 2, en particulier les cibles 1.4 et 2.5. Il s'agissait notamment des activités suivantes : élaboration de manuscrits scientifiques, comme ceux intitulés « Assisted migration of forest populations for adapting trees to climate change » et « Convergent local adaptation to climate in distant related conifers » ; mise en place de zones provisoires de transfert des semences en fonction du climat pour le Mexique ; utilisation de modèles reliant les stratégies d'adaptation des paysages à d'autres processus d'envergure ; dialogue sur le suivi permanent de la santé des forêts et l'intégration des indicateurs relatifs aux changements climatiques ; expansion géographique de l'application Seedlot Selection Tool sur l'ensemble de l'Amérique du Nord.

24. Forest Europe, composé de 46 pays signataires et l'Union européenne, est le mécanisme paneuropéen volontaire de dialogue et de coopération de haut niveau sur les

politiques forestières en Europe. Son groupe de liaison à Bratislava a rendu compte des mesures prises en vue d'atteindre les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

25. En ce qui concerne l'objectif mondial relatif aux forêts n° 1 et les cibles connexes, les participants à la réunion d'experts de Forest Europe tenue à Bratislava le 6 décembre 2018 ont pris la décision de reprendre les négociations concernant un accord juridiquement contraignant sur les forêts d'Europe, décision à laquelle ont souscrit les ministres responsables des forêts en Europe. En ce qui concerne l'objectif 2 et les cibles connexes, le Groupe de liaison a signalé l'existence d'un portail Web sur l'évaluation et le paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers, qui regroupe les informations disponibles et publiées sur la question et qui facilite l'échange des connaissances et des informations sur les méthodes d'évaluation et sur le paiement de ces services et la mise en commun des meilleures pratiques dans ce domaine.

26. La mission du Réseau international sur le bambou et le rotin est d'améliorer le bien-être des producteurs et des utilisateurs du bambou et du rotin dans le cadre d'une gestion durable de ces ressources, en regroupant, en coordonnant et en soutenant la recherche adaptative et l'élaboration de stratégies. Son secrétariat a rendu compte des activités portant sur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

27. Le secrétariat du Réseau a signalé le programme de collaboration entre les Pays-Bas, la Chine et l'Afrique de l'Est mené de 2017 à 2019, lequel a contribué à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n°s 1, 2 et 4. L'objectif général du programme était de contribuer à la croissance de l'économie verte, ainsi qu'au commerce international et aux investissements en Afrique de l'Est, en Europe et en Chine, en particulier en établissant des chaînes de valorisation du bambou en faveur des pauvres en Afrique de l'Est, avec le concours d'experts néerlandais et chinois, et en restaurant les terres dégradées en Afrique afin de contribuer à l'atténuation des changements climatiques. Dans le cadre du programme, une cartographie des forêts de bambous a été établie pour l'Afrique de l'Est, un appui a été apporté aux organismes nationaux de normalisation de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda pour adopter et étoffer les normes internationales applicables aux produits en bambou, une formation a été dispensée à 1 450 personnes sur la création de produits en bambou, huit microentreprises de fabrication de produits artisanaux et de meubles en bambou ont été créées, plus de 700 hectares de bambou ont été plantés et 850 hectares de forêts et d'exploitations de bambou sont gérés de manière durable.

28. Le secrétariat du Processus de Téhéran pour les pays à faible couvert forestier a rendu compte des activités portant sur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les activités signalées s'inscrivent non seulement dans le cadre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) mais aussi dans celui du plan stratégique national de recherche sur les changements climatiques pour l'agriculture et les ressources naturelles, qui consiste en partie à étudier les effets des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. En tant que directeur exécutif en charge du plan stratégique national, le chef du secrétariat du Processus de Téhéran coopère avec une soixantaine de chercheurs répartis en quatre groupes. Plusieurs objectifs et cibles ont été atteints à ce jour, notamment les suivants : évaluation des effets et de la vulnérabilité dans différents secteurs, y compris les forêts ; élaboration d'un programme de mesures d'adaptation ; élaboration de plans d'atténuation mettant l'accent sur le rôle des forêts. Parmi les résultats obtenus, le secrétariat du Processus a signalé la publication d'un rapport, qui a été enrichi par les observations d'instituts de recherche et de chercheurs, et la révision et la publication d'un rapport actualisé.

29. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a communiqué des informations sur son rapport de 2018 intitulé *Quadriennial Pacific Sustainable Development Report*, dans lequel il a indiqué que la perte d'habitat demeure un problème dans la région et était due aux facteurs suivants : les activités humaines et les pratiques non durables comme l'exploitation forestière non viable et la conversion des forêts à des fins de plantation et d'agriculture ; les activités terrestres qui contribuent à la pollution des mers et d'autres formes de mauvaise gestion des déchets ; le défrichage des mangroves, l'assèchement des estrans, la récolte du corail, le dragage, l'extraction de sable et l'aménagement du littoral ; les opérations d'extraction mal gérées ; les effets des catastrophes naturelles et des phénomènes extrêmes. Des approches écosystémiques ont été intégrées dans les plans nationaux et sectoriels pour aider à réduire la vulnérabilité aux risques climatiques et non climatiques, ce qui présenterait de multiples avantages sur les plans économique, social, environnemental et culturel, comme la réduction des risques de catastrophe, l'amélioration des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et le renforcement de la préservation de la biodiversité, de la séquestration du carbone et de la gestion durable des eaux.

30. Le Centre de formation en foresterie régionale communautaire pour l'Asie et le Pacifique, dit le Centre pour les populations et les forêts, a rendu compte des activités visant les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et décrit deux cas de réussite. Dans le premier cas qui portait sur les objectifs 2 et 3, le Centre s'est employé à mettre les petits exploitants de bois de teck en contact avec l'État et le secteur privé en vue de garantir le statut d'occupation des terres, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de renforcer la gestion durable de leurs forêts à Bokeo (République démocratique populaire lao). Les collectivités locales se sont ainsi vu délivrer des certificats garantissant leur droit de gérer durablement leurs forêts de teck et leurs moyens de subsistance ont été améliorés grâce à des outils leur permettant de transformer les troncs de petit diamètre. Le deuxième cas concernait un stage organisé par le Centre pour renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des agents de l'État de lancer des initiatives de réforme foncière dans leurs pays. Les participants venus de toute l'Asie du Sud-Est ont ainsi acquis les moyens de lancer des initiatives de réforme foncière et ont élaboré des plans d'action à cet effet.

31. La Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois a rendu compte des activités portant sur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Outre sa contribution établie selon le modèle convenu, comme plusieurs activités ont trait à plus d'un objectif, elle a transmis un rapport au format Excel afin de réduire les doublons et de faciliter l'analyse de l'information. En ce qui concerne l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, la Section conjointe a promu des emplois verts dans le secteur forestier au moyen de publications et d'une note d'orientation. Elle assure en outre le secrétariat de l'équipe de spécialistes des emplois verts dans le secteur forestier, un réseau d'experts de la CEE et de la FAO qui inclut également l'Organisation internationale du Travail. Elle a également signalé la diffusion de l'information sur la restauration des paysages forestiers par des publications, des ateliers de renforcement des capacités, des études et des manifestations.

B. Organisation et parrainage conjoints du volet 5 de la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019 avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

32. Le secrétariat de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique et le Forum ont conjointement dirigé, parrainé et organisé le volet 5 de la Semaine

forestière de l'Asie et du Pacifique 2019, qui s'est tenue à Incheon, en République de Corée, du 17 au 21 juin 2019, parallèlement à la vingt-huitième session de la Commission. Les rencontres organisées dans le cadre du volet 5, dont le thème était « Gouvernance et institutions novatrices », ont attiré une grande partie des plus de 2 000 participants aux deux événements. Le secrétariat du Forum a organisé des sessions sur les contributions nationales volontaires consacrées au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ; le financement des forêts ; les grands groupes du Forum ; la contribution du Forum à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

33. L'événement a permis au secrétariat du Forum de se faire connaître et de nouer des liens avec une diversité et un nombre record d'acteurs du milieu forestier de la région Asie-Pacifique qui n'assistent généralement pas à ses sessions. Un nouveau public a ainsi été informé de l'arrangement international sur les forêts et de ses principales réussites, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que sur les travaux menés dans les domaines du financement des forêts et du suivi, de l'évaluation et des rapports. Le rôle important joué au sein du Forum par les parties prenantes non gouvernementales a également été souligné. Les auteurs du rapport de la vingt-huitième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique³ ont par ailleurs encouragé la FAO et le Forum à chercher à reproduire dans d'autres commissions régionales des forêts les liens de collaboration étroits mis en évidence par l'organisation conjointe du volet 5 de la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique.

C. Soixante-dix-septième session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission européenne des forêts

34. Le secrétariat du Forum a participé à la soixante-dix-septième session conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2019 à Genève. Plusieurs décisions adoptées lors de la réunion font référence au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à sa mise en œuvre ainsi qu'à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés. Dans une décision, les participants demandent spécifiquement à la FAO et au secrétariat du Forum d'envisager, lors des sessions techniques du Forum, la possibilité que les commissions régionales des forêts de la FAO et les autres partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum informent ce dernier des contributions qu'ils apportent à la mise en œuvre du plan stratégique.

IV. Grands groupes et autres parties prenantes

35. Le grand groupe de la communauté scientifique et technique a donné son avis sur les éléments de base qu'il convient d'examiner et d'inclure dans l'avant-projet de déclaration issue du débat de haut niveau de la quinzième session du Forum. Conscient de l'importance de la science et de la technique pour la compréhension de la dynamique des forêts, la réalisation d'une gestion durable des forêts et la concrétisation des objectifs de développement durable liés aux forêts, le grand groupe

³ Voir www.fao.org/3/ca7191en/ca7191en.pdf, par. 30 a).

a souligné la nécessité de mettre en place un cadre fondé sur des données factuelles ayant pour objet d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de faire rapport sur les progrès accomplis. Les données jouent un rôle crucial dans la conception, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts ainsi que dans l'établissement de rapports à ce sujet. Il existe actuellement des lacunes dans les données portant sur les tendances sociales, économiques et environnementales du secteur forestier. On observe par ailleurs des écarts importants en ce qui concerne la disponibilité, l'accessibilité et la facilité d'utilisation des données existantes. Pour progresser vers une gestion durable des forêts, il faut approfondir la recherche scientifique afin de générer les données et les nouvelles connaissances qui orienteront les politiques futures. Plusieurs études ont mis en lumière la contribution de la recherche scientifique à l'amélioration des revenus, à la productivité des forêts, à la protection des forêts et de l'environnement et aux moyens de subsistance durables. Les progrès accomplis et les outils développés dans les domaines scientifique et technique ont facilité l'inventaire forestier et l'aménagement du territoire, la réhabilitation des forêts dégradées et des sites miniers et l'identification de marqueurs écophysologiques permettant de sélectionner des lieux propices pour les plantations d'arbres et d'améliorer la transformation et l'utilisation du bois ainsi que sa traçabilité, y compris en ce qui concerne le suivi de l'exploitation illégale des forêts. Le Forum devrait donc faire davantage valoir le rôle joué par la science et la technique dans la gestion durable des forêts et l'interface science-politique et s'efforcer d'obtenir un appui pour les communautés scientifiques et techniques des pays en développement afin qu'elles puissent contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le renforcement des capacités scientifiques, le financement de la recherche et du développement et le réseautage et les partenariats.

36. Indústria Brasileira de Árvores, une entité du secteur privé, représente des entreprises qui pratiquent la sylviculture à des fins industrielles et produisent près de 5 000 produits (bois de sciage, papier et pâte à papier, revêtements de sol, panneaux de bois, charbon de bois, etc.). Elle a également soumis une contribution en vue de son examen et de son inclusion dans la déclaration qui sera adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la quinzième session du Forum. Les arbres plantés sont utilisés dans diverses industries et jouent un rôle prépondérant dans le développement d'une économie sobre en carbone. Ainsi, grâce aux investissements réalisés dans la recherche et l'innovation, le bois peut être exploité de manière durable dans un nombre d'applications encore plus important. Considérant le rôle joué par le secteur des forêts plantées dans la réponse aux nombreux défis énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies pour les forêts, Indústria Brasileira de Árvores a souligné que la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts dépendait de la participation du secteur privé, des gouvernements, des entreprises, des banques, des investisseurs, des organisations à but non lucratif, de la société civile et des établissements universitaires ainsi que des connaissances et des pratiques qu'ils véhiculent.

37. Grâce au soutien financier du Gouvernement allemand, une initiative parrainée par les grands groupes à l'appui du Forum devrait se tenir en mars 2020 à l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'objectif de cette initiative est de renforcer la capacité des grands groupes et des autres parties prenantes à faire progresser efficacement la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les travaux du Forum, notamment en ce qui concerne leur contribution au débat de haut

niveau de la quinzième session du Forum et au programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024. Le rapport de l'initiative devrait être présenté au Forum avant sa quinzième session.

V. Participation du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts aux principales réunions et conférences internationales et activités interdépartementales liées aux forêts et aux objectifs de développement durable

A. Participation du secrétariat du Forum aux réunions et conférences

Consultation des parties aux conventions relatives à la biodiversité sur un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

38. Le secrétariat du Forum a participé à la consultation des parties aux conventions relatives à la biodiversité sur un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue du 10 au 13 juin 2019 à Berne, en Suisse. L'événement a été organisé par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin d'examiner les scénarios possibles concernant un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de proposer des recommandations à l'intention du groupe de travail à composition non limitée qui œuvre sur le sujet sous l'égide de la Convention.

39. Le secrétariat a profité de l'occasion pour faire le point sur ses travaux et sur ceux du Forum. Il a notamment donné un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés. L'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a mis en évidence l'importance de la diversité biologique des forêts et la possibilité de renforcer les synergies et la collaboration entre le Forum et la Convention sur la diversité biologique, notamment par les moyens suivants : l'intégration potentielle du plan stratégique et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts dans les objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; la coopération éventuelle dans les activités de mise en application et les mécanismes de communication de l'information ; la collaboration dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; les partenariats entre les deux secrétariats, y compris l'organisation conjointe d'événements et d'activités.

40. Les discussions ont notamment porté sur la nécessité d'optimiser la contribution des forêts et des autres écosystèmes à la mise en œuvre de la Vision 2050 pour la biodiversité et du Programme 2030 et de renforcer la coopération entre les conventions et autres processus ayant trait à la biodiversité, tout en veillant à maintenir un niveau d'ambition élevé en ce qui concerne la mise en place d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

41. La quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dont le thème était « Investir dans les terres et débloquer des opportunités », s'est tenue du 2 au 13 septembre 2019 à New Delhi.

42. Le secrétariat du Forum a participé à la table ronde ministérielle portant sur la promotion d'un mouvement mondial pour la remise en état des écosystèmes. Il a

souligné les avantages sociaux, économiques et environnementaux de la restauration des écosystèmes en général et de la restauration des paysages forestiers, qui constitue un moyen efficace. Il a en outre été fait référence au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, en particulier à la cible 1.1 des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, à savoir augmenter la superficie forestière de 3 % d'ici à 2030, ainsi qu'à l'objectif de développement durable n° 15, en tant qu'objectifs liés à la restauration des écosystèmes forestiers. Le secrétariat a fait savoir qu'il était prêt à collaborer à la mise en œuvre d'un programme conjoint sur la restauration des écosystèmes forestiers.

43. Dans le cadre de la discussion sur le renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents, qui s'est tenue à la Conférence des Parties, le secrétariat a mis l'accent sur la collaboration existante avec le secrétariat de la Convention et sur l'importance des forêts dans les stratégies, les possibilités de projets et des activités de mise en œuvre visant à tirer parti de l'application de la Convention et de la neutralité en matière de dégradation des terres et à établir des liens entre les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, d'une part, et les objectifs de développement durable et les programmes relatifs au climat et à la biodiversité, d'autre part.

44. Enfin, le secrétariat du Forum a organisé une manifestation parallèle intitulée « Promouvoir les synergies : gestion durable des terres, financement des forêts et objectifs de développement durable ». L'événement a mis en évidence les synergies entre la gestion durable des forêts et la neutralité en matière de dégradation des terres, notamment dans le contexte du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable. Le secrétariat de la Convention a saisi l'occasion pour diffuser une brochure intitulée « Les forêts et les arbres au cœur de la neutralité en matière de dégradation des terres ».

Vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

45. La vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 2 au 13 décembre 2019 à Madrid.

46. Le secrétariat du Forum a veillé à l'organisation de l'événement forestier du Département des affaires économiques et sociales, intitulé « Actions climatiques axées sur les forêts : objectifs mondiaux relatifs aux forêts, objectifs de développement durable et Accord de Paris », qui s'est tenu au pavillon des objectifs de développement durable. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prononcé un discours liminaire dans lequel il a souligné, entre autres, le rôle joué par le Forum pour promouvoir l'importance des forêts dans les orientations politiques mondiales ainsi que la nécessité d'accélérer la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés.

47. Le Secrétaire général adjoint a en outre participé au dialogue avec les chefs des entités du système des Nations Unies sur les moyens de renverser la tendance à la déforestation. L'objectif du dialogue, organisé par la secrétaire exécutive de la Convention-cadre sur les changements climatiques, en partenariat avec d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, était de sensibiliser le public

aux questions forestières et de démontrer que le système des Nations Unies fonctionne comme un tout et qu'il est prêt à accroître les efforts consentis pour appuyer la gestion durable des terres et des forêts au niveau national. Dans son discours, il a souligné le rôle vital joué par le Département pour appuyer les efforts mondiaux visant à mettre fin à la déforestation et à promouvoir la gestion durable des forêts, notamment dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable et du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il a par ailleurs souligné l'importance du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en tant que cadre d'action intégré permettant à chacun de s'attaquer aux causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que l'urgence de concourir à la réalisation des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de leurs cibles.

Vingt-cinquième Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières

48. Le vingt-cinquième Congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières s'est tenu du 29 septembre au 5 octobre 2019 à Curitiba (Brésil). Le thème de l'événement était « Recherche forestière et coopération au service du développement durable ». Les discussions ont essentiellement porté sur le partage de connaissances fondées sur des données factuelles dans toutes les disciplines et toutes les régions, ainsi que sur l'état des forêts, les difficultés rencontrées et les solutions envisagées.

49. La représentante du secrétariat a animé un débat entre des hauts représentants des autorités fédérales brésiliennes et des acteurs du secteur privé sur le rôle que jouent les forêts dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le secrétariat du Forum, ainsi qu'un représentant de l'Autriche (où se trouve le siège du secrétariat de l'Union), la Chef du Service forestier des États-Unis et le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux ont été invités à prendre la parole en plénière et à parler des liens qu'ils entretiennent avec l'Union. Le secrétariat a souligné sa longue et fructueuse collaboration avec l'Union ainsi que le rôle important que joue cette institution dans le Partenariat de collaboration sur les forêts et le Forum grâce à ses précieuses contributions scientifiques.

B. Activités interdépartementales liées aux forêts et aux objectifs de développement durable

50. Le secrétariat a continué de fournir des renseignements relatifs aux forêts aux fins de l'établissement des rapports et documents de référence pertinents des commissions techniques du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que des informations et des recommandations concernant les thèmes examinés par le Conseil.

51. Le secrétariat du Forum représente le Département des affaires économiques et sociales au sein de l'Équipe spéciale interorganisations créée pour que le système des Nations Unies soit en mesure d'intervenir de façon efficace et cohérente face au trafic d'espèces sauvages et de produits forestiers. Cette équipe a créé un cours en ligne ouvert à toutes et à tous afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes au problème. L'annonce a eu lieu à la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui s'est tenue à Genève du 17 au 28 août 2019, et le cours devrait être accessible au début de 2020.

VI. Conclusion

52. La mise en œuvre du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 a été marquée par une collaboration accrue avec les partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum ainsi qu'avec les grands groupes et les autres parties prenantes. Le secrétariat a réussi à organiser des réunions d'experts avec ces acteurs sur une base régulière, souvent annuelle. Cette collaboration renforcée a eu des résultats positifs : un format standard a été adopté pour les contributions écrites soumises volontairement par les partenaires régionaux et sous-régionaux et des programmes de mise en œuvre spécifiques aux grands groupes ont été élaborés.

53. La participation accrue de ces partenaires a également été mise en évidence dans les débats tenus et les décisions prises par le Forum. D'après le résumé de la présidence, l'une des principales conclusions qui ressortent du débat de la quatorzième session du Forum sur la coopération régionale et sous-régionale est que ces organismes « font progresser la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts en les intégrant selon qu'il convient dans leurs programmes de travail respectifs ». Les contributions écrites des partenaires régionaux et sous-régionaux du Forum confirment d'ailleurs cette observation.

54. Les efforts menés par les entités régionales et sous-régionales pour faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) devraient également être soutenus. Plusieurs d'entre elles (certaines ayant volontairement soumis une contribution écrite et d'autres non) ont indiqué qu'il aurait pu être utile de recevoir une formation supplémentaire sur la façon de rédiger les contributions en utilisant le format convenu. Quelques-unes ont laissé entendre que le questionnaire adressé aux entités régionales et sous-régionales qui était utilisé jusqu'à la onzième session du Forum pourrait être adapté et mis à jour de manière à intégrer des questions liées au plan stratégique et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts. À l'issue de la quinzième session, le secrétariat du Forum a l'intention de consulter ces partenaires afin de revoir les pratiques en matière d'établissement de rapports ainsi que le format actuel des contributions écrites et de discuter des méthodes qu'il convient d'employer à l'avenir.

55. Les grands groupes et les autres parties prenantes continuent de jouer un rôle très important dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Parmi toutes les sessions organisées par le Forum dans le cadre de la Semaine forestière de l'Asie et du Pacifique 2019, c'est celle qui portait sur le rôle joué par les acteurs non gouvernementaux dans les travaux du Forum, qui avait été planifiée par le secrétariat, qui a réuni le plus grand nombre de participants. Il convient également de souligner que des contributions notables concernant l'issue du débat de haut niveau de la quinzième session du Forum ont été soumises par le grand groupe de la communauté scientifique et technique et par Indústria Brasileira de Árvores. Ces contributions témoignent de l'intérêt des parties prenantes non gouvernementales pour le processus du Forum et de leur engagement à réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable liés aux forêts. La contribution d'Indústria Brasileira de Árvores est particulièrement significative, car elle représente un apport concret et substantiel du secteur privé, qui, jusqu'à récemment n'était pas très actif au sein du Forum.

56. Il faut absolument tirer parti de la collaboration fructueuse avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes qui a marqué la période 2017-2020 et veiller à la consolider dans le cadre du prochain

programme de travail quadriennal. Cette collaboration accrue présente en effet un fort potentiel pour l'accélération de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés. Il convient donc d'étudier les moyens d'appuyer les activités de ces entités dans le cadre du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.

57. Le secrétariat du Forum continue de collaborer avec d'autres organismes internationaux sur les questions liées aux forêts, en participant notamment à des réunions et conférences internationales et en apportant sa contribution à divers processus. On encourage par ailleurs activement l'utilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) comme cadre intégré pour la coopération internationale et les actions nationales axées sur les forêts, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, des objectifs de développement durable liés aux forêts et des autres objectifs et engagements internationaux liés aux forêts. Le secrétariat du Forum continue en outre de travailler avec d'autres secteurs du système des Nations Unies afin d'appuyer les efforts similaires.

VII. Propositions

58. Pour faire progresser la collaboration avec les parties prenantes et les partenaires concernés, le Forum souhaitera peut-être :

a) Saluer les contributions écrites soumises à la quinzième session du Forum par les entités régionales et sous-régionales, ainsi que les contributions apportées par les grands groupes dans le cadre des préparatifs de la session, et encourager ces parties prenantes à continuer de faire progresser la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ;

b) Saluer la participation du secteur privé à la quatorzième session du Forum et sa contribution aux textes issus de la quinzième session ;

c) Souligner la collaboration fructueuse entre le secrétariat du Forum et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre sur les changements climatiques, et demander au premier de continuer à travailler en étroite collaboration avec ces entités en vue de resserrer encore davantage la coopération sur les questions liées aux forêts ;

d) Souligner la nécessité de renforcer davantage l'engagement des multiples parties prenantes dans les travaux menés par le Forum dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 ;

e) Demander au secrétariat de continuer de rechercher et de mettre en œuvre des moyens visant à faire participer activement les organisations philanthropiques et le secteur privé aux travaux du Forum.